



PARM

QUEL EST LE METIER DE PERMANENCIER AUXILIAIRE DE REGULATION MEDICALE?

La profession de Permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale consiste en la réception et la gestion de tout appel à caractère médical urgent ou non urgent par une structure médicale (SAMU-Centre 15).

La régulation médicale est un acte médical à distance et protégé par le secret médical, qui commence dès la réception de l'appel.

L'exercice de la profession se fait au sein du C.R.R.A (Centre de Réception et de Régulation des Appels).

Le permanencier est le premier interlocuteur et de ce fait, il doit être en mesure d'identifier, analyser, orienter et éventuellement conseiller le demandeur, afin de contribuer à la mise en oeuvre des moyens de l'Aide Médicale Urgente (AMU).



Décret n° 90-839 du 21 Septembre 1990 : Les Permanenciers Auxiliaires de Régulation Médicale (PARM) assurent la réception et l'orientation des appels parvenant au standard des Services d'Aide Médicale Urgente (SAMU), sous la responsabilité des médecins régulateurs de ces services ainsi que l'enregistrement des appels reçus.

Le SAMU-Centre 15 gère également la Permanence Des Soins (PDS), reçoit des demandes d'aide à connotation sociale, est sollicité de plus en plus pour des conseils...Il faut répondre à toutes ces demandes avec la même rigueur.

AVEC QUELLE FORMATION ?

La fonction de PARM étant récente, elle est peu formalisée. Seule la réussite à un concours administratif est exigée pour pouvoir exercer cette profession au sein du SAMU.

En conséquence, chaque CRRA (*Centre de Réception et de Régulation des Appels*) définit la place et le rôle des PARM au sein de sa structure.

Deux formations obligatoires conduisent à la profession de PARM :

1-Certificat d'Exploitant Hospitalier en Télécommunication (C.E.H.T.), qui est le seul diplôme exigé.

- Pour être admis à effectuer les études, les candidats doivent être âgés de 18 ans.
- Ils doivent être mobiles et disponibles et de préférence être titulaire du Baccalauréat français de Sciences Médico-sociales (ou en Terminale SMS sous réserve d'obtention du Baccalauréat)
- A défaut, être titulaire du BEP Carrières Sanitaires et Sociales avec obligatoirement deux années d'expérience.

PROGRAMME:

- *Généralités concernant la communication, les télécommunications électriques, radioélectriques, la propagation, sécurité d'emploi*
- *Le Matériel :*
 - *En VHF/UHF : Les principes intérieurs, les alimentations, l'antenne, le micro et haut parleur, portatif, portable, mobile, les options, accessoire, l'appel sélectif*
 - *Minitel : Alphapage, opérateur, eurosignal, liaisons air-sol, telex, télécopie, radiocom 2000, Description, mise en œuvre, vérifications, utilisations*
 - *Installation*
 - *Maintenance*
 - *Que faire en cas de panne ?*
- *Procédure :*
 - *Définition, l'alphabet phonétique, les contrôles, les messages*
 - *Interdictions, obligations*

- *Réseaux : Définition : réseaux libre et dirigé, mise en œuvre des réseaux opérationnels, gestion au quotidien et en situation exceptionnelle*
- *Intervenants : Ingénieurs et moniteurs des télécommunications, médecins et ensemble des partenaires habituels des SAMU*

La formation se fait en 5 jours consécutifs à raison de 44 heures. Le certificat est délivré par la DJSCS à chaque stagiaire ayant validé l'examen.

Prix de la formation:

Environ 800 €

2- Formation d'Adaptation à l'Emploi de PARM, [circulaire de la DHOS de 2005, cliquer ICI.](#)

La formation d'adaptation à l'emploi des permanenciers auxiliaires de régulation est destinée à tous les agents recrutés pour exercer les fonctions de permanenciers auxiliaires de régulation médicale, quelle que soit leur formation initiale. Elle est obligatoire mais elle ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme.

CONTENU DE LA FORMATION :

La formation, d'une durée totale de 350 heures, est organisée dans le cadre des modules suivants :

- ***module 1*** : rôle et obligations du PARM, positionnement dans l'environnement professionnel : 22 heures ;
- ***module 2*** : développement des capacités personnelles de communication : 160 heures ;
- ***module 3*** : apprentissage des méthodes de recueil et de transmission de l'information, connaissance des acteurs et des ressources mis à disposition, avec ateliers de mise en situation : 123 heures ;
- ***module 4*** : apprentissage des moyens techniques de transmission : 45 heures.

Le programme de cette formation figure en annexe.

Les titulaires de l'attestation de fin de formation PARM délivrée par le ministère de l'éducation nationale sont dispensés de la totalité des modules de la formation d'adaptation à l'emploi décrite ci-dessus.

Les titulaires du certificat d'exploitant hospitalier en télécommunications (C.E.H.T.) sont dispensés du module 4.



QUEL EXERCICE PROFESSIONNEL ?

- les activités du permanencier auxiliaire de régulation médicale :

- La prise d'appel
- Envoi des moyens de secours et suivi logistique des interventions
- Gestion et mise à jour des tableaux de garde en temps réel
- Archivage
- Gestion des bandes de l'enregistreur de communication
- Gestion des bandes de sauvegarde de la base de données
- Capacité d'adaptabilité et d'organisation

- les conditions de travail :

Le permanencier auxiliaire de régulation médicale est le premier interlocuteur, il doit identifier et analyser tous les appels reçus.

Sous la responsabilité du Médecin Régulateur, le PARM déclenche l'envoi des moyens de secours sur les lieux d'intervention : médecin généraliste, ambulance privée par exemple. Il peut de même anticiper sur la décision et déclencher des moyens adaptés à la situation (départ flash)

En collaboration avec le médecin régulateur, il suit l'intervention, note les messages secouristes, oriente le patient et prépare l'accueil dans un établissements de soins, recherche des lits en aval si besoin, complète le dossier administratif.

- l'emploi :

L'intérêt, entre autre, de ce métier est d'expliquer à l'appelant le déroulement de la régulation; assure la transmission orale de la conversation vers le médecin régulateur, lui fait part des informations d'ordre médicales recueillies et des moyens déjà mis en oeuvre; il lui signifie également les contraintes environnementales, sociales ou relationnelles qu'il a pu ressentir ou dont il a pu avoir connaissances.

La fonction de PARM ne s'arrête pas là. Il doit également assurer la logistique de tous les appels rechercher un médecin libéral, envoyer une ambulance envoyer un SMUR, prévoir l'accueil du patient dans une structure hospitalière, vérifier et compléter le dossier informatique du patient.

QUELLE EVOLUTION PROFESSIONNELLE ?



Le corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale comprend trois grades :

1. les permanenciers auxiliaires de régulation médicale
2. les permanenciers auxiliaires de régulation médicale principal
3. les permanenciers auxiliaires de régulation médicale chef

QUEL SALAIRE ?

A titre indicatif dans la fonction publique hospitalière :

- 1358 € net par mois en début de carrière
- 1860 € net par mois en fin de carrière

Diverses primes s'ajoutent, pouvant augmenter le salaire net mensuel d'environ 200€ à 300 €

LIEUX DE FORMATION EN ILE-DE-FRANCE

Lycée RABELAIS :

9 rue Francis de CROISSET
75018 PARIS

TEL : 01.53.09.13.00

FAX : 01.53.09.13.13

Site : <http://lyc-rabelais.scola.ac-paris.fr/>

Crédits photos : CRIPP / SAMU 75-94

L'autorisation de l'utilisation des photos doit être expressément accordée par le CRIPP et SAMU 75-94

